

Fiche de données de sécurité

MBT ULTRACOTE LILAC

Date de révision : 2011/02/01
Version: 1.0

page: 1/7
(30368028/SDS_GEN_CA/FR)

1. Identification du produit et de la société

Utilisation: Produit chimique pour la construction

Société
BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
Mississauga, ON L5R 4H1, CANADA

Information 24 heures en cas d'urgence
CANUTEC (reverse charges): (613) 996-6666
BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

2. Identification des dangers

Aperçu - Urgence

INFLAMMABLE.
IRRITANT.
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
CONTIENT UNE MATIÈRE QUI PEUT PROVOQUER UN CANCER.

état de la matière: liquide
Couleur: pigmenté
Odeur: aromatique(s), fruité(e)

Effets possibles sur la santé

Toxicité aiguë:
L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Irritation / corrosion:
Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sensibilisation:
Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

toxicité chronique:

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée: Une surexposition peut provoquer une dépression du système nerveux central, y compris des maux de tête, des vertiges, des nausées et une perte de conscience.

Effets possibles sur l'environnement

Toxicité en milieu aquatique:
Pas de données disponibles sur la toxicité aquatique.

Fiche de données de sécurité

MBT ULTRACOTE LILAC

Date de révision : 2011/02/01
Version: 1.0

page: 2/7
(30368028/SDS_GEN_CA/FR)

3. Composition / Information sur les ingrédients

<u>Numéro CAS</u>	<u>Teneur (W/W)</u>	<u>Composants dangereux</u>
64742-89-8	>= 30.0 - <= 60.0 %	Solvant naphtha (petroleum), light aliph.
14808-60-7	>= 10.0 - <= 30.0 %	quartz (SiO ₂)
77-92-9	>= 5.0 - <= 10.0 %	acide citrique
13463-67-7	>= 3.0 - <= 7.0 %	dioxyde de titane
1309-37-1	>= 0.5 - <= 1.5 %	oxyde de fer(III)

4. Premiers secours

Indications générales:

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer les vêtements souillés.

Lorsque inhalé:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Lorsque en contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Lorsque en contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Lorsque avalé:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair: 10 °C

Données relatives à : Solvant naphtha (petroleum), light aliph.

Auto-inflammation: 271 °C

(DIN EN 14522) Le produit n'a pas été testé.
Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Limite inférieure
d'explosivité:

Pas de données disponibles.

Limite supérieure
d'explosivité:

Pas de données disponibles.

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:

monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs nocives, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone

Équipement de protection contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Fiche de données de sécurité

MBT ULTRACOTE LILAC

Date de révision : 2011/02/01

page: 3/7

Version: 1.0

(30368028/SDS_GEN_CA/FR)

Autres informations:

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Mesures de protection de l'environnement:

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Nettoyage:

Pour de petites quantités: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.). Eliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.
Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Indications générales:

Eviter la formation d'aérosols. Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs. Eviter le contact cutané. En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart de la chaleur. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

Stockage

Indications générales:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Incompatibilité d'entreposage:

Indications générales: Séparer des métaux. Séparer des bases. Séparer des agents oxydants. Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Tolérance de température

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Le produit emballé doit être protégé contre des températures plus basses que celles indiquées.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Fiche de données de sécurité

MBT ULTRACOTE LILAC

Date de révision : 2011/02/01

page: 4/7

Version: 1.0

(30368028/SDS_GEN_CA/FR)

quartz (SiO ₂)	OSHA	VME 2.4 Des millions de particules par pied cube d'air Inhalable ; La valeur est calculée à l'aide d'une équation spécifique utilisant une valeur de 100%. Les valeurs de % inférieures donneront des limites d'exposition plus élevées. Voir la réglementation pour l'équation spécifique VME 0.1 mg/m ³ Inhalable ; La valeur est calculée à l'aide d'une équation spécifique utilisant une valeur de 100%. Les valeurs de % inférieures donneront des limites d'exposition plus élevées. Voir la réglementation pour l'équation spécifique VME 0.3 mg/m ³ Poussière totale ; La valeur est calculée à l'aide d'une équation spécifique utilisant une valeur de 100%. Les valeurs de % inférieures donneront des limites d'exposition plus élevées. Voir la réglementation pour l'équation spécifique
oxyde de fer(III)	ACGIH OSHA	VME 0.025 mg/m ³ Fraction respirable ; CTR 10 mg/m ³ fumées ;
dioxyde de titane	ACGIH ACGIH	VME 5 mg/m ³ Fraction respirable ; VME 10 mg/m ³ ;

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué approprié.

Protection des mains:

Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques., Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Afin d'éviter une contamination lors de la manipulation, une combinaison de travail fermée et des gants devraient être portés. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide
Odeur:	aromatique(s), fruité(e)
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles.
Couleur:	pigmenté
Valeur du pH:	légèrement alcalin
Point d'ébullition:	Le produit n'a pas été testé.
Données relatives à : Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	
Intervalle d'ébullition:	35 - 160 °C (1,013 hPa)

Pression de vapeur:	Le produit n'a pas été testé.
Données relatives à : Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	
Pression de vapeur:	155.1 hPa (20 °C) (Ligne directrice 104 de l'OCDE) Analogue à celle(celui) d'un produit de composition similaire.

Fiche de données de sécurité

MBT ULTRACOTE LILAC

Date de révision : 2011/02/01
Version: 1.0

page: 5/7
(30368028/SDS_GEN_CA/FR)

Densité: env. 1.1 g/cm³ (20 °C)
Densité de vapeur: Plus lourd que l'air.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow): non applicable

10. Stabilité et réactivité

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

Réactions dangereuses:

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Produits de décomposition:

Produits de décomposition thermique: oxydes de carbone

Propriétés oxydantes:

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

11. Informations toxicologiques

Irritation / corrosion

Données relatives à : acide citrique

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée

Données relatives à : oxyde de fer(III)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Lors d'une absorption répétée par inhalation, le produit a occasionné pour les poumons une augmentation de la masse et des modifications des tissus. Ce produit n'a pas été testé intégralement. Les données ont été déduites en partie d'autres produits de structure ou composition similaire.

Les expositions chroniques sont connues pour causer la pneumoconiose (une maladie pulmonaire chronique inflammatoire et fibrotique).

cancérogénicité

Données relatives à : quartz (SiO₂)

Le Centre International de recherche sur le Cancer (CIRC) a classifié cette substance dans le Groupe 1 cancérogène humain (connu).

Substance classifiée en tant que cancérogène par le NTP

Données relatives à : dioxyde de titane

Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérogène pour l'homme). Lors d'essais à long terme réalisés sur le rat, la substance a montré un effet cancérogène par inhalation. Des tumeurs ont été observées chez les rats seulement après l'exposition chronique par inhalation à des concentrations élevées qui ont causé l'inflammation prolongée des poumons.

Lors d'essais à long terme par ingestion sur le rat et la souris, le produit n'a pas eu d'effet cancérogène. On ne s'attend pas à un effet cancérogène après une exposition cutanée.

Danger par Aspiration:

Fiche de données de sécurité

MBT ULTRACOTE LILAC

Date de révision : 2011/02/01

page: 6/7

Version: 1.0

(30368028/SDS_GEN_CA/FR)

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration).

Expériences chez l'homme:

Lors d'une application dans le respect des préconisations, aucune séquelle n'est connue. A une action dégraissante sur la peau.

Autres informations:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

12. Informations écologiques

Effets nocifs divers:

Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination du produit:

Ne pas laisser pénétrer la substance/le produit dans les égouts. Eliminer conformément aux prescriptions des autorités locales.

Elimination des emballages:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

TDG

Classe de danger:	3
Groupe d'emballage:	II
N° d'identification:	UN 1139
Étiquette de danger:	3
Dénomination technique d'expédition:	PEINTURE PROTECTRICE SOLUTION

Transport maritime

IMDG

Classe de danger:	3
Groupe d'emballage:	II
N° d'identification:	UN 1139
Étiquette de danger:	3
Polluant marin:	NON
Dénomination technique d'expédition:	PEINTURE PROTECTRICE SOLUTION

Sea transport

IMDG

Hazard class:	3
Packing group:	II
ID number:	UN 1139
Hazard label:	3
Marine pollutant:	NO
Proper shipping name:	COATING SOLUTION

Transport aérien

IATA/ICAO

Classe de danger:	3
Groupe d'emballage:	II
N° d'identification:	UN 1139
Étiquette de danger:	3
Dénomination technique d'expédition:	

Air transport

IATA/ICAO

Hazard class:	3
Packing group:	II
ID number:	UN 1139
Hazard label:	3
Proper shipping name:	

Fiche de données de sécurité

MBT ULTRACOTE LILAC

Date de révision : 2011/02/01

page: 7/7

Version: 1.0

(30368028/SDS_GEN_CA/FR)

PEINTURE PROTECTRICE SOLUTION

COATING SOLUTION

15. Informations réglementaires

Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:

produit chimique DSL, CA non bloqué / listé

Classification SIMDUT:

B2: Liquide Inflammable



D2A: Matières ayant d'autres effets toxiques - Matières très toxiques



D2B: Matières ayant d'autres effets toxiques - Matières toxiques



Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

FS rédigée par:

BASF NA Product Regulations

msds@basf.com

FS rédigée le: 2011/02/01

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ